



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2014 s'est réuni le 7 juillet 2014 à 20h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames CORMARY, DEL RIO, FIEVET-BAUDEN, JAUNET
Messieurs GRATTIERI, GROSPIRON, MARVILLE, PALMER, ROTHER

ABSENTS :

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, DENIS, DIVAY (pouvoir à Mme DEL RIO)
Messieurs COURSIMAULT (pouvoir à M. PALMER), KERMADEC

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Mme Françoise DEL RIO est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

3/ AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS AFIN DE LANCER LES TRAVAUX DE FENÊTRES ET ISSUES DE LA SALLE DU LAVOIR

Pour les travaux des fenêtres et issues de la salle du Lavoir, la société IDO a été choisie avec un devis de 33 146 € TTC.

Une subvention de la Préfecture nous a été accordée pour un montant de 12 429.94 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire de signer le devis des travaux des fenêtres et issues de la Salle du lavoir.

4/ CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR CONTRAT CUI (Contrat Unique d'Insertion)

Madame le Maire explique que dans le cadre des CUI il est possible de faire un contrat à Jacky FAVRE d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, à raison de 20h par semaine. L'Etat remboursera à la commune 70 % de la rémunération de l'agent. Elle propose donc de faire

un contrat CUI d'an an à monsieur Favre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Madame le Maire lève la séance à 21h30.

Françoise DEL RIO

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	